3 Évaluation de la nécessité d'intervenir

3.1 Principe

L'évaluation de la nécessité d'intervenir est basée sur la comparaison entre l'état actuel de la forêt et le profil d'exigences, compte tenu de la dynamique naturelle de la forêt.

C'est le profil minimal qui sert de référence pour cette comparaison, autrement dit les exigences minimales définies à partir du danger naturel existant et de la station (section 3.2). La dynamique naturelle de la forêt est prise en compte grâce à l'examen du développement probable du peuplement en l'absence d'intervention durant 50 ans. La comparaison s'opère pour toutes les caractéristiques importantes du peuplement.

Il y a nécessité d'intervenir lorsque l'état futur de la forêt est estimé plus mauvais que le profil minimal et qu'il est possible de proposer des mesures efficaces à des coûts raisonnables. Comme le choix des mesures éventuelles à prendre exige une analyse approfondie, la démarche se fait sur des placettes témoins représentatives.

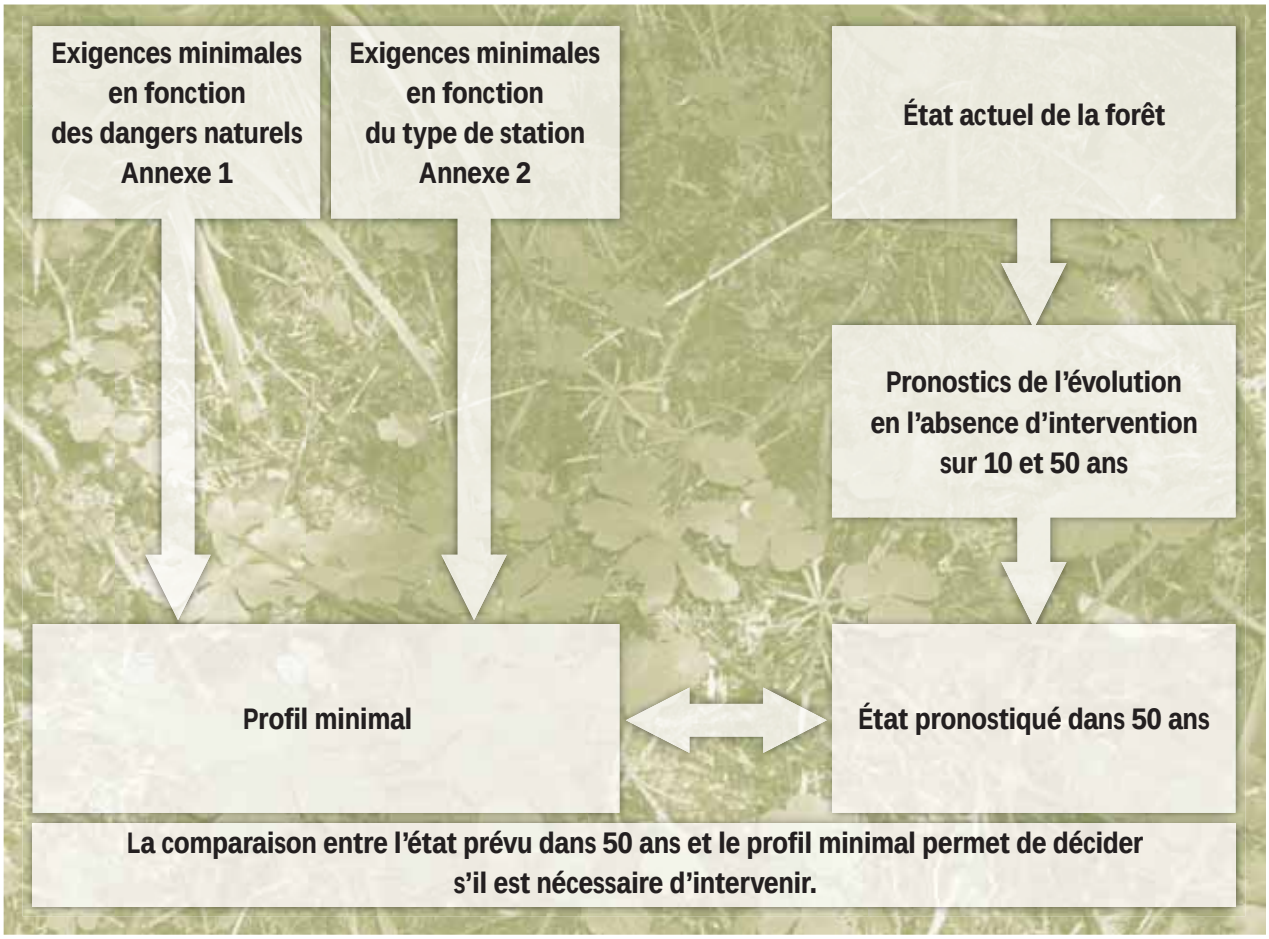

Fig. 2: Schéma d'analyse pour le choix des soins sylvicoles